



En réponse à un contexte national limitatif et longuement hostile à toute forme d'émancipation par rapport aux problématiques de droit à la santé sexuelle et reproductive à Madagascar, la FISA qui signifie « Famille Heureuse » a promu, contre vents et marées, cette vision précoce, en bravant depuis 1967 les mille et une tracasseries réservées à une association pionnière en Planification Familiale.

Leader reconnue par l'ensemble des associations sœurs dans l'offre de service de qualité, la FISA s'est singularisée dans ses choix en privilégiant les personnes vulnérables et marginalisées des quartiers populeux et des villages reculés avec des ménages nécessiteux et peu lettrés. Cette ruralité des clients constitue en partie un facteur de vulnérabilité aux IST et au VIH/Sida.

La FISA a développé avec patience et efficacité une approche genre et orientée vers le client, favorisée par une politique privilégiant la décentralisation, qui après plusieurs années de militantisme actif, a eu raison de la réticence du gouvernement malgache. Un des résultats dont la FISA peut s'enorgueillir est sans conteste la décision de dénomination du ministère de la santé en ministère de la santé *et de la planification familiale*, sans oublier sa contribution à l'élaboration et à la sortie, en 1990, de la Politique Nationale de Population à Madagascar.

Forte de ces jalons majeurs, la vision de la FISA s'est dès lors précisée vers le souhait et l'ambition de devenir un centre d'excellence où les femmes et les jeunes malgaches peuvent jouir de leur droit en matière de santé sexuelle et de la reproduction, non seulement en Information pour le Changement de Comportement mais également et surtout l'élargissement de la gamme des offres de services réels (médecine générale, médecine spécialisée, imagerie médicale et prestation de laboratoire).

Cette reconnaissance par le Gouvernement a été matérialisée par le fait que le Ministère de la population a honoré la FISA du statut d'ARUP ou Association Reconnue d'Utilité Publique. L'IPPF/RA l'a soutenue et accompagnée dans un processus très pertinent de restructuration visant à aboutir à l'accréditation.

## Extrait des Statuts 2013 : Buts, Objectifs et Moyens d'action de FISA MADAGASCAR

La FISA s'est appropriée les cinq axes stratégiques de l'IPPF « Accès, Avortement, Adolescents, VIH/Sida, Plaidoyer » et a fait siennes les valeurs fondamentales ci-après : la non discrimination, le respect des choix et de la culture, la bonne gouvernance et l'innovation perpétuelle et constructive.

La mise à jour des présents statuts a attaché une importance particulière à la conformité de la politique, aux buts et pratiques de la FISA avec les standards de l'IPPF et de l'IPPF RA à l'élargissement des services (consultation générale, maternité, laboratoire et imageries médicales)

Et la FISA est dans un processus continu pour se doter des voies et moyens pour l'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé sexuelle et de reproduction pour un développement économique et social cimentant de manière durable l'équilibre familial malgache.

### **BUTS, OBJECTIFS**

#### **Article 6      Buts**

**La FISA**, conformément aux buts et objectifs de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) auxquels elle adhère, se fixe pour buts de :

- 6.1 contribuer à l'amélioration qualitative de la santé sexuelle et de la Reproduction des populations vivant à Madagascar
- 6.2 contribuer à faire respecter les droits des femmes, des hommes, des adolescent(e)s, des jeunes et d'autres personnes vulnérables, à effectuer des choix libres et informés en ce qui concerne leur santé sur le plan de la sexualité et de la reproduction ;
- 6.3 veiller à ce que la majorité des adolescent(e)s et jeunes soient suffisamment impliqués dans la conception et le fonctionnement de ses programmes, dans sa gouvernance et dans toutes les activités de plaidoyer sur la SSR les concernant.
- 6.4 prendre toutes les dispositions nécessaires pour juguler toute forme de coercition dans les programmes de l'Association en matière de santé sexuelle et de la reproduction
- 6.5 contribuer à l'émergence d'une société débarrassée des tabous et autres préjugés sur la santé sexuelle et la reproduction où les droits en santé sexuelle sont garantis pour tous.

**Article 7**      **Objectifs**

Pour l'accomplissement de sa mission, **la FISA** a pour objectifs de :

- 7.1 encourager l'éducation en matière de SSR, de planification familiale et de parenté responsable dans l'intérêt du Bien-Être de la Famille et de la Communauté,
- 7.2 promouvoir les actions éducationnelles et de services en matière de santé sexuelle et de reproduction (SSR) et privilégier la santé sexuelle et reproductive des jeunes selon les valeurs sociales, culturelles et morales adaptées aux Malgaches et à la population de chaque région,
- 7.3 sensibiliser l'opinion publique aux fins de lui faire reconnaître le DSSR comme un droit fondamental de l'individu et d'obtenir la levée des obstacles à la prestation de services en la matière,
- 7.4 sensibiliser davantage les populations sur les problèmes démographiques, à reconnaître leur droit fondamental sur la SSR et la PF et à appuyer la politique Gouvernementale malgache en la matière,
- 7.5 faire progresser le mouvement pour le DSSR parmi les groupes vulnérables et les moins desservis, s'assurer de leur présence, notamment celle des jeunes, au sein des organes décisionnels,
- 7.6 promouvoir la dimension genre à tous les niveaux de décisions et au niveau des programmes,
- 7.7 promouvoir le DSSR, et l'élargissement des services
- 7.8 prodiguer des conseils en matière de SSR / PF, de vie pré- conjugale, conjugale, de stérilité et des IST, y compris le VIH/ Sida,
- 7.9 créer, stimuler et maintenir les actions et services se rapportant à la Santé et au Développement,
- 7.10 assurer le respect des normes pour les services y afférents,
- 7.11 encourager la formation d'agents professionnels tels que le personnel médical et sanitaire, les éducateurs et les animateurs chargés du développement social et communautaire, pour contribuer à la réalisation de ses objectifs,
- 7.12 former et responsabiliser les jeunes MAJ en matière d'ICC sur les DSSR et l'APF en vue de préparer des relèves au sein de l'association,
- 7.13 prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faciliter la réalisation des objectifs ci-dessus.

## **MOYENS D'ACTION, POUVOIRS SUBSIDIAIRES**

### **Article 8 : Moyens d'action**

Pour atteindre ses buts et objectifs, **la FISA se propose de** mettre en place une organisation rationnelle, innovante, proactive, animée par des ressources humaines compétentes et disponibles pour :

- 8.1 mettre en place une organisation rationnelle animée par des techniciens et des membres volontaires actifs, expérimentés qui auront pour mission d'apporter à toute personne résidant à Madagascar, leur expérience, leur assistance et leurs conseils,
- 8.2 développer dans le pays des actions efficaces et efficientes de lutte contre les Infections sexuellement transmissibles, le VIH/Sida et le paludisme,
- 8.3 étendre à l'ensemble de ses antennes, des activités visant à contribuer à la réduction de la mortalité et la morbidité, néonatales, infantiles et maternelles dont les soins complets d'avortement compréhensif,
- 8.4 développer des actions de Santé de la Reproduction en direction des adolescent(e)s et jeunes avec leur pleine implication et participation dans le processus de gestion desdites activités. Responsabiliser les MAJ en matière d'IEC/CCC et sur le DSSR et la PF en vue de préparer des relèves au sein de la FISA,
- 8.5 poursuivre et développer des approches novatrices d'amélioration de la qualité des services de DSSR y compris les conseils et dépistage volontaire du VIH, la prise en charge des personnes infectées et affectées tout en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux services de Planification Familiale dont les besoins restent encore énormes,
- 8.6 renforcer non seulement le plaidoyer pour éliminer toutes les formes de barrières à l'amélioration de la DSSR mais aussi la mobilisation des ressources additionnelles pour la conduite des programmes,
- 8.7 assurer le maintien des normes dans les prestations de services de Santé de la Reproduction et de la santé en général,
- 8.8 renforcer ses capacités de fonctionnement,
- 8.9 poursuivre la recherche et l'évaluation de ses activités,
- 8.10 tisser des relations de partenariat avec les institutions et organisations partageant sa vision, ses buts et ses objectifs,
- 8.11 mobiliser les ressources nécessaires pour poursuivre ses activités et optimiser leur utilisation,
- 8.12 développer des stratégies pour améliorer son image et son positionnement au niveau national, régional et international.